

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2025-065

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAUX
DANS LE VILLAGE DU CHAZELET /
REVISION DU SCHEMA DITRECTEUR DE L'EAU POTABLE :
PLAN DE FINANCEMENT**

Séance du : 11 décembre 2025
Date de convocation : 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09
Présents ou représentés : 06
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : Néant
Absent : FAUST Alain, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAUX DANS LE VILLAGE DU CHAZELET : **PLAN DE FINANCEMENT**

LA GRAVE souhaite réaliser des travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et reprise du réseau d'eau potable sur le hameau du Chazelet, actuellement dans un état d'obsolescence avancée. Parallèlement, tous les autres réseaux seront également repris par les Maitres d'ouvrage disposant de la compétence concernée pour les réseaux d'eaux usées et de réseaux secs.

Aussi, l'actuel Schéma directeur de l'eau potable de la commune date de 2004. Il est venu le temps de réviser ce schéma afin de poursuivre les travaux de restauration du réseau d'eau potable. La commune s'engage donc en parallèle des travaux prévus, dans la révision de son Schéma Directeur d'Eau Potable afin de disposer d'un outil stratégique opérationnelle permettant de garantir, à long terme, une alimentation en eau potable sûre, fiable et durable pour l'ensemble du territoire.

Estimation des dépenses et plan de financement prévisionnel :

- 1) **Coût des travaux de réhabilitation et création des réseaux** = 2 100 00.00 € HT, soit
2 518 000.00 € TTC
Dont coût des travaux de Rénovation et de Sécurisation du réseau d'eau potable = 740 385,79 € HT,
soit 888 462,94 € TTC

Voir détails estimation globale en annexe

AR Prefecture

005-210500633-20251211-2025_D065-DE
Reçu le 15/12/2025

	TOTAL	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	Commune					
Montant travaux général HT		337 690,00 €	260 163,16 €	716 460,75 €	201 588,91 €	218 041,09 €
Divers et imprévus (+/- 10%)		33 769,00 €	26 016,32 €	71 646,08 €	20 158,89 €	21 804,11 €
Estimation prévisionnelle des travaux HT		371 459,00 €	286 179,48 €	788 106,83 €	221 747,80 €	239 845,20 €
Prestations et études annexes (+/- 3%)		11 143,77 €	8 585,38 €	23 643,20 €	6 652,43 €	7 195,36 €
Maitrise d'œuvre et divers (+/- 7%)		26 002,13 €	20 032,56 €	55 167,48 €	15 522,35 €	16 789,16 €
Cout d'opération HT	2 100 000,00 €	408 604,90 €	314 797,42 €	866 917,51 €	243 922,58 €	263 829,72 €
TVA 20%	419 800,00 €	81 720,98 €	62 959,48 €	173 383,50 €	48 784,52 €	52 765,94 €
Cout d'opération TTC	2 518 000,00 €	490 325,88 €	377 756,91 €	1 040 301,01 €	292 707,10 €	316 595,66 €

Dont « restauration du réseau d'eau potable = 740 385.79 € HT, soit 888 462.94 € TTC

	Eau Potable	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Montant travaux général HT	611 889,08 €	113 360,00 €	105 203,83 €	264 855,25 €	72 979,08 €	55 490,92 €
Divers et imprévus (+/- 10%)	61 188,91 €	11 336,00 €	10 520,38 €	26 485,53 €	7 297,91 €	5 549,09 €
Estimation prévisionnelle des travaux HT	673 077,99 €	124 696,00 €	115 724,21 €	291 340,78 €	80 276,99 €	61 040,01 €
Prestations et études annexes (+/- 3%)	20 192,34 €	3 740,88 €	3 471,73 €	8 740,22 €	2 408,31 €	1 831,20 €
Maitrise d'œuvre et divers (+/- 7%)	47 115,46 €	8 728,72 €	8 100,69 €	20 393,85 €	5 619,39 €	4 272,80 €
Cout d'opération HT	740 385,79 €	137 165,60 €	127 296,63 €	320 474,85 €	88 304,69 €	67 144,01 €
TVA 20%	148 077,16 €	27 433,12 €	25 459,33 €	64 094,97 €	17 660,94 €	13 428,80 €
Cout d'opération TTC	888 462,94 €	164 598,72 €	152 755,96 €	384 569,82 €	105 965,62 €	80 572,82 €

Coût du projet global par année :

	En € HT	En € TTC
Coût total de l'opération	2 100 000.00 €	2 518 800.00 €
Année 1	408 604.90 €	490 325.88 €
Année 2	314 797.42 €	377 756.91 €
Année 3	866 717.51 €	1 040 301.01 €

AR Prefecture

005-210500633-20251211-2025_D065-DE
Reçu le 15/12/2025

Année 4

243 922.58 €

292 707.10 €

Année 5

263 829.72 €

316 595.66 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

TOTAL PROJET EAU POTABLE	Cout HT	740 385.79 €
	TOTAL Eau Potable HT	740 385.79 €
Agence de l'Eau	50%	370 192.89 €
Département des Hautes-Alpes	20%	148 077.16 €
Autofinancement communal	30%	

TOTAL SUBVENTION	518 270.05 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	222 115.74 €
TOTAL PROJET RELATIF A L'EAU POTABLE	740 385.79 €

TOTAL RESTE DU PROJET : TERRASSEMENT VOIRIE/ EAU PLUVIALE/ ELECTRICITE ET TELEPHONIE/ ECLAIRAGE PUBLIQUE	Cout HT	1 357 686.34 €
---	---------	----------------

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Montant annuel		271 439.30 €	187 500.79 €	546 442.66 €	155 617.89 €	196 685.71 €
DETR	30%	81 431.79 €	56 250.24 €	163 932.80 €	46 685.37 €	59 005.71 €
REGION	30%	81 431.79 €	56 250.24 €	163 932.80 €	46 685.37 €	59 005.71 €
	TOTAL	162 863.58 €	75 121.54 €	327 865.59 €	93 370.74 €	118 011.42 €
Autofinancement		108 575.72 €	75 000.32 €	218 577.06 €	62 247.16 €	78 674.28 €

TOTAL SUBVENTION	814 611.81 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	543 074.54 €
TOTAL PROJET HORS EAU POTABLE	1 357 686.34 € HT

TOTAL PROJET GLOBAL	2 100 000.00 € HT
TOTAL SUBVENTION PREVISIONNELLE	1 332 881.86 €
TOTAL AUTOFNANCEMENT	765 190.27 €

2) ~~Révision du schéma directeur d'eau potable~~ = 34 025.00 € HT, soit 40 830.00 € TTC

Coût et plan de financement de la révision du schéma directeur de l'eau potable :

Cout opération (HT)		34 025.00 €
Agence de l'eau	50%	17 012.00 €
Département	20%	6 805.00 €
Autofinancement communal	30%	10 208.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les projets de travaux de réseaux sur le hameau du Chazelet et de révision du schéma directeur de l'eau potable ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des projets ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics,
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire les dossiers et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement des projets.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET





Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :